

III – LE PATRIMOINE URBAIN

1 – Les spécificités du patrimoine urbain

a) La composition de la commune : les quartiers

Le Plateau, centre historique intra-muros

Le centre historique intra-muros, nommé « le Plateau » est parfaitement défini par la topographie et par l'Histoire. C'est une ville ancienne perchée dont le site « en acropole » remonte à des origines fort lointaines. Les remparts et des flancs abrupts l'isolent presque totalement du reste de la ville. Sa structure interne est commandée par l'épine dorsale de la rue de Beaulieu. Les principaux édifices sont plutôt disposés sur la périphérie (Cathédrale, halles, Préfecture). L'Hôtel de Ville est situé au centre de gravité des quartiers historiques et occupe une position topographique dominante.

Le quartier nommé le Vieil Angoulême correspond au lacs de rues de type médiéval qui environne l'église Saint-André. Ce quartier est caractérisé par la présence de nombreuses boutiques et restaurants et par la vie nocturne qui s'y déroule. Le quartier de la place du Minage, plus calme, n'a plus aujourd'hui qu'une fonction résidentielle.

L'extrémité ouest du Plateau est caractérisée par la présence de grands équipements scolaires et hospitaliers qui ont perpétué d'anciennes emprises religieuses.

Au sud de l'axe de la rue de Beaulieu se trouve le cœur religieux de la Cité avec la Cathédrale, l'ancien Evêché et les hôtels particuliers et maisons canonales.

Le quartier de la Préfecture occupe le lobe méridional du Plateau. Il est issu du lotissement régulier à la fin du XVIII^e siècle de l'ancien Parc du Château. Ce quartier homogène à rues orthogonales est séparé du reste du Plateau par la place-esplanade de New-York.

L'ensemble du centre historique du Plateau est ceinturé par des remparts plongeant leurs assises sur le rocher, mais ayant perdu la partie supérieure de leur mur au profit d'un simple parapet. Des boulevards continus ceignent les quartiers denses du centre médiéval et classique, dominant une série de jardins de pente (Jardin Vert). La ceinture fortifiée fait aujourd'hui défaut seulement du côté de Saint-Martial.

La rue Hergé, cœur de l'hypercentre commercial, prolonge la rue de Beaulieu vers l'est. Elle dessert l'ancien faubourg Saint-Martial, depuis longtemps rattaché à la cité par une ceinture fortifiée aujourd'hui disparue.

Les rues Gambetta, de la Corderie, Léonard Jarraud, extérieures à la ville intra-muros, ont reçu une urbanisation dense et continue du fait des liaisons qu'elles assurent avec le quartier de la gare et de l'Houmeau.

Les faubourgs

Le faubourg de l'Houmeau

L'Houmeau, quartier bas par excellence, est l'un des faubourgs les plus anciens et actifs. Il est axé sur l'ancienne entrée de ville de la rue de Paris et doit au port de la Charente son intense activité artisanale et industrielle passée. Ce quartier linéaire, privé de sa fonction d'entrée de ville, est isolé d'un côté par la Charente, de l'autre par les emprises ferroviaires. Il accuse un déclin certain. Les activités industrielles, ateliers et commerce de gros, s'alignent le long de la Charente jusqu'au Pont de Saint-Cybard et le long de la gare de marchandises. De nombreuses entreprises sont aujourd'hui des friches vacantes (miroiterie, ancienne fabrique de chaises,...). La partie nord de l'Houmeau compte des pavillonnaires récents. Les boulevards de rocade (Saint-Antoine, Huit-Mai 1945) constituent la limite du quartier.

Le faubourg Saint-Ausone

Le faubourg Saint-Ausone est constitué d'une unique rue d'origine très ancienne. Il est accroché à la pente de la vieille ville qu'il gravit depuis le quartier de Basseau jusqu'à la Cathédrale Saint-Pierre. Son tissu est d'origine médiévale.

Le quartier Saint-Martin

L'ancien faubourg Saint-Martin n'existe plus guère que par la rue Saint-Martin qui comme la rue Saint-Ausone gravit la pente de la vieille ville depuis la vallée de l'Anguienne. L'appellation de quartier Saint-Martin recouvre aujourd'hui les quartiers situés sur les pentes exposées au midi, comprenant de nombreux jardins. L'habitat s'est également fixé sur l'avenue Jules Ferry et dans la vallée de l'Anguienne où quelques petits lotissements récents de maisons individuelles occupent la place d'anciens jardins.

Le lotissement des glacis

Les glacis situés en contrebas du quartier de la Préfecture, sous les remparts Jean et Jérôme Tharaud, du Docteur Emile Roux et de l'Est, ont été urbanisés au XIX^e siècle grâce à la création de rampes (rue Waldeck Rousseau, rue Corderant, rue Paul Abadie, rue de Montmoreau) et de maisons d'architecture uniforme.

Quartiers de la Bussatte - Saint-Roch - la Tourgarnier

Au-delà de la place du Champ de Mars, la rue de Périgueux structure le faubourg de la Bussatte. La création des casernes dans la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle a donné le coup d'envoi pour l'urbanisation du plateau sur la commune d'Angoulême comme sur celle de Soyaux. Le bâti est dense et régulier. Le boulevard Saint-Roch structure la partie nord et le boulevard Thiers donne à ce quartier un front bâti homogène tourné vers le nord. Les îlots de la Cité administrative et de la Gâtine ont été complètement restructurés par la construction de bureaux. Une partie de ces quartiers de la Bussatte, des casernes, de Saint-Roch, de la Tour Garnier et des Bézines n'est pas comprise dans le périmètre de la C.P.A.

Le faubourg Saint-Cybard

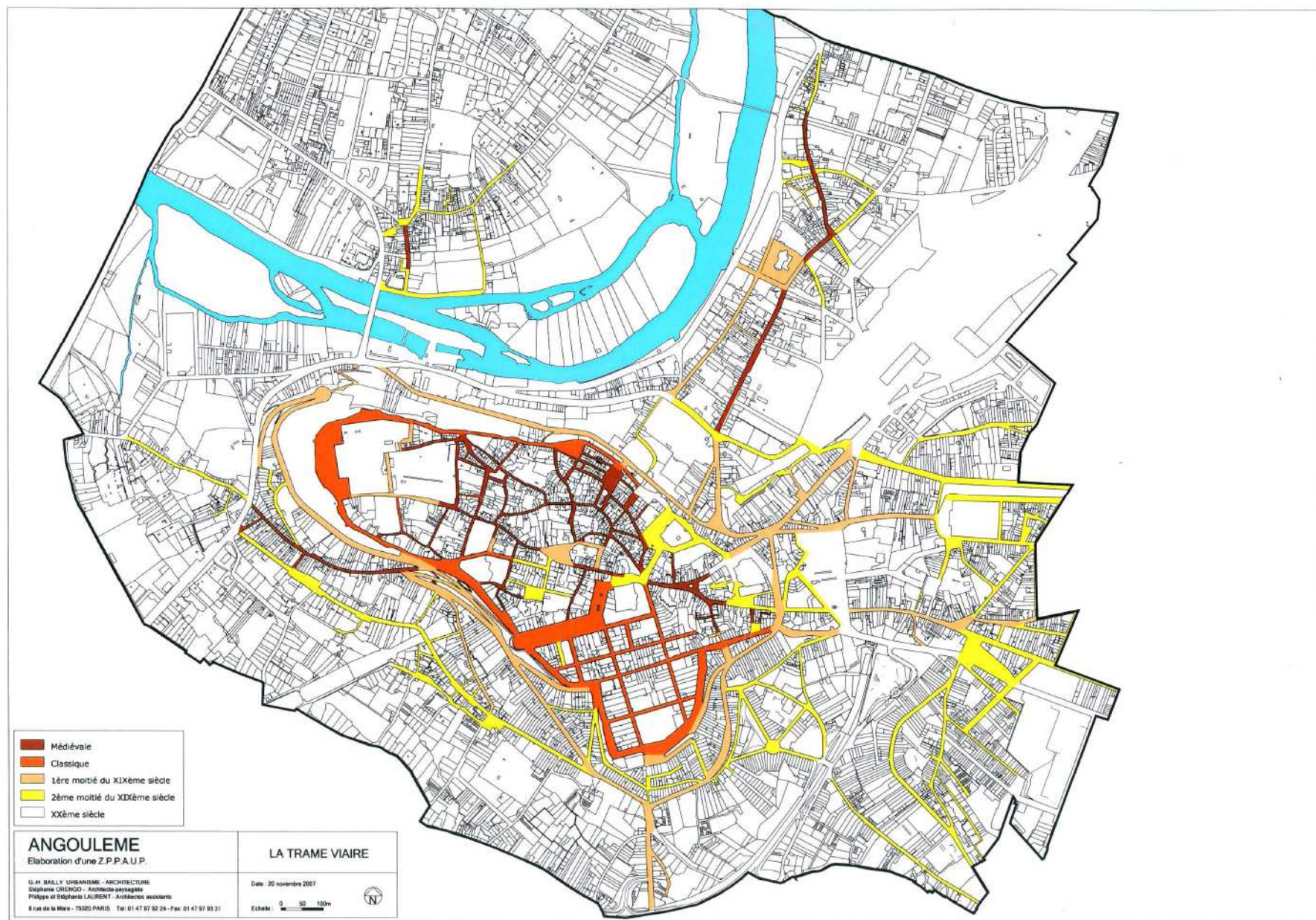
Le quartier de Saint-Cybard est le seul de la commune d'Angoulême à occuper la rive droite de la Charente. Cet ancien faubourg s'est développé à partir du pont de Saint-Cybard et comprenait au XIX^e siècle des usines et des chais. Au XX^e siècle, il et s'est largement étendu le long des rues de Saintes, Jules Durandea et Fontchaudière, jusqu'à occuper toute la boucle de la rivière, par des lotissements récents de maisons individuelles. Quelques champs subsistent et de nombreux jardins. La rocade du boulevard de Bretagne constitue la limite du quartier et la limite de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente. Les abords de la rivière sont consacrés aux sports, et les îles de la Charente, inaccessibles restent vierges de constructions.

Le Quartier de Basseau

A l'ouest de la commune, le quartier de Basseau occupe une boucle de la Charente. La rue de Basseau qui en est l'axe, prolonge la rue Saint-Ausone, et franchit l'Anguienne. Le quartier compte des terrains sportifs et de nombreux jardins, du pavillonnaire du XX^e siècle (lotissement modeste des rues Maurice Utrillo - Lucie Valore) et des habitats collectifs.

La Grand-Font et le quartier de la gare

Le vallon de la Grand-Font est desservi par une rue ancienne la rue de la Grand Font où s'est fixé un bâti du XIX^e siècle puis un petit pavillonnaire du XX^e siècle (rue de l'Etat, Sentier des Côtes de Beauregard). Mais ce quartier est surtout marqué par les constructions de la seconde moitié du XX^e siècle, architecture de la Reconstruction à proximité de la gare, de grands immeubles collectifs des années 1970 et équipements (archives départementales, salle omnisports).



b) Les trames viaires

L'intérêt patrimonial que présente Angoulême provient, en partie, de la structure de sa trame viaire, des différents types de tracé de ses rues, places, carrefours, correspondant à diverses périodes de génération de la ville. Les plans anciens et les études historiques nous renseignent sur les tracés des voies d'autrefois dont le gabarit a parfois été modifié, mais dont certaines traces subsistent encore aujourd'hui.

Ainsi, Angoulême offre des espaces urbains de configurations variées, mais dont certaines conservent des tracés, des gabarits, des traitements, dus à leurs origines médiévale, classique, du XIX^e siècle ou moderne : aménagements concertés des compositions classiques ou plus spontanées des trames médiévale et rurale.

Le plan des trames viaires montre les voies qui ont conservé leurs caractéristiques générales de l'époque de leur percement : tracé rectiligne ou sinueux, largeur d'emprise, hauteur des fronts bâtis, ainsi que celles qui ont acquis, lors de remaniements, les caractéristiques du gabarit qu'on leur connaît de nos jours.

Une direction transversale majeure

Il faut d'abord noter un axe structurant essentiel, celui constitué par la rue de Beaulieu, la rue Hergé et la rue de Périgueux, perpétuant sans doute une voie antique préexistante. Il reste toujours la structure majeure de l'Angoulême actuelle et de son hypercentre commerçant. Sa direction est donnée par celle de l'échine du Plateau qu'il traverse en son milieu, mais il aboutit aujourd'hui à l'ouest à un cul de sac. Cet axe permet de réunir aujourd'hui, grâce à ses embranchements, des pôles essentiels de la centralité, le Lycée, la place du Palais de Justice, la Cathédrale, l'Hôtel de Ville, Saint-Martial et le nouveau pôle du Champ de Mars.

D'anciens axes radiaux

Les principaux anciens faubourgs sont organisés selon des tracés linéaires suivant les anciennes routes qui joignaient Angoulême à d'autres villes régionales, Saintes, Poitiers, Limoges, Périgueux, Bordeaux. Le faubourg Saint-Cybard est sur le grand chemin de La Rochelle par Saintes. Le faubourg de L'Houmeau est sur le chemin menant à Tournon, Poitiers puis Paris, mais aussi sur un chemin menant à Montignac en suivant la vallée. Les faubourgs Saint-Martial et de la Bussatte sont sur le chemin de Périgueux. Un chemin anciennement important traverse le faubourg Saint-Ausone, mène au pont de Basseau et suit la vallée de la Charente vers l'aval. Le chemin de La Couronne, embranchement se détachant de Saint-Ausone vers le sud, permet de rejoindre Bordeaux. Ces itinéraires présentent, pour la plupart, une ancienneté au moins aussi grande que la cité antique qu'elles desservent, et ont été repris à la période médiévale avec des déformations qui n'effacent pas le caractère tendu de leur tracé. A l'approche de la ville, le relief a imposé des rampes au tracé en zigzags. Les réaménagements des XVIII^e et XIX^e siècles ont effacé les tracés raides d'origine. Dans le cas de la route de Périgueux, l'itinéraire traverse aussi bien le centre intra-muros que les faubourgs dont ils ont été l'armature du développement que la campagne découverte.

Les chemins qui organisent le faubourg Saint-Cybard forment une patte d'oie dont la place de la Croix était le carrefour et le pont le tronc commun.

Le caractère isolé de la ville haute explique l'ancienneté des itinéraires de contournement en pied de côte comme la rue de Bordeaux. Des itinéraires parallèles à la rivière, ou empruntant les vallons complètent l'étoile de routes. D'autres axes, sont perceptibles, mais ils ont été parasités par les aménagements plus récents. La pratique des alignements a modifié leurs largeurs et leurs sinuosités.

Les entrées de ville par les véhicules ne se font plus par les faubourgs. Des voies express et rocade de contournement évitent par de larges détours au trafic de transit la traversée des anciens faubourgs et du cœur de la ville. Il reste qu'au cœur de l'agglomération ces anciens itinéraires présentent des scénographies médiévales continues remarquables qu'on pu connaître pendant des siècles les voyageurs. Qu'on songe ainsi aux pèlerins de Compostelle empruntant la rue Saint-Ausone et découvrant la façade de la Cathédrale romane et les rues de la cité.

La trame viaire médiévale

La plus grande partie du Plateau montre des exemples de trame viaire médiévale. Les rues y sont sinueuses, étroites, leurs connections présentent des chicanes, des coudes (rue d'Arc). Elles ont des largeurs variables dues au fait que l'étréitesse d'origine a été ici ou là corrigée par des reprises d'alignement. Le dédale de rues étroites du Vieil Angoulême est caractéristique de ce type de voies.

On peut reconnaître dans l'arrondi de certaines rues le contour de quelque bien ecclésiastique ou civil (la rue des Trois-Notre-Dame contourne l'îlot de Saint-André et dans une certaine mesure la rue de Genève qui constitue une seconde couronne concentrique), l'étranglement du réseau viaire peut révéler une ancienne frontière, laisser supposer une ancienne porte, accidents hérités d'une période ancienne de la formation de la ville médiévale.

Des voies de lotissement des anciens bourgs médiévaux Les rues résultent de lotissements médiévaux entrepris à diverses époques, destinés à coloniser l'espace compris entre les rues déjà bâties. Ainsi s'est constitué le petit ensemble à rues sensiblement parallèles des rues des Acacias, du Point du Jour et Saint-Etienne ou les petits îlots en amande filiforme comme celui des rues Turenne, Bouillaud et François I^{er}.

Certains tracés des faubourgs rappellent également ce type viaire médiéval.

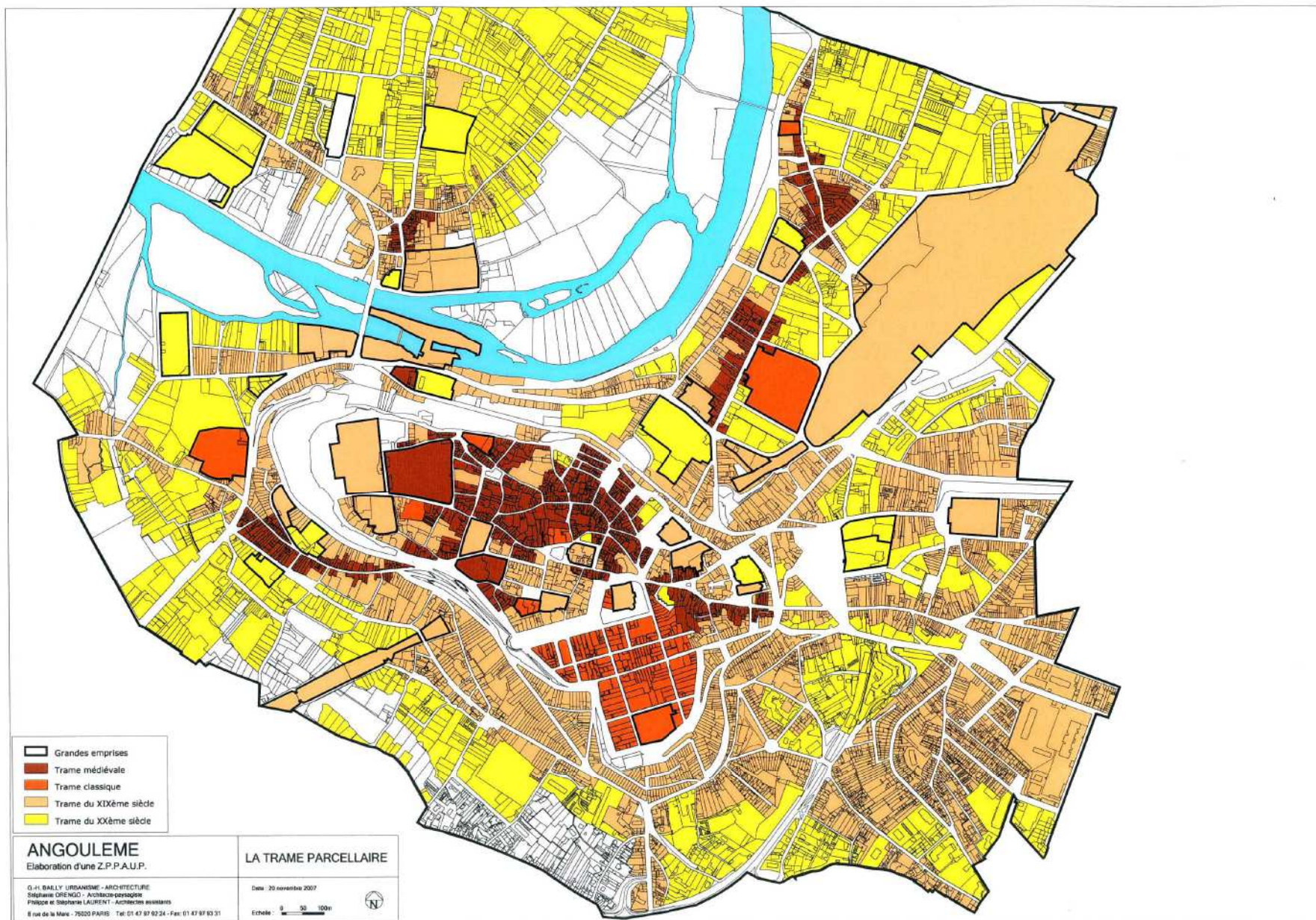
La trame viaire classique

Le découpage des terrains du Parc du Château, sur le promontoire sud du Plateau, espace encore inhabité, a été entrepris à la fin du XVIII^e siècle selon un plan quadrillé d'esprit classique. Ce lotissement concerté a conduit à la création d'un système de voies droites, à largeur constante, dotées d'une architecture de grande qualité et assez homogène d'avant et d'après la Révolution. Il est à noter qu'aucune de ces rues n'est mise en perspective de monuments particuliers et que les seules perspectives sont celles d'une échappée vers la campagne. De cette vue profitent également les hôtels particuliers et demeures situées à la périphérie de ce quartier et donnant sur le nouveau boulevard de rempart alors créé, occasion de construire des jardins en terrasse.

Peu de voies nouvelles sont entreprises selon les critères esthétiques classiques du XVIII^e siècle dans le centre. On se borne le plus souvent à redresser par des mesures d'alignement les grands axes comme l'axe de la rue de Beaulieu et à déplacer le pont de Saint-Cybard. Les boulevards plantés créés sur les remparts après arasement des murs de courtine qui ceinturent le Plateau, sont à rattacher à la politique l'embellissement amorcée au Siècle des Lumières et qui visait à ouvrir sur la nature cette ville close jusque là refermée sur elle-même.

La trame viaire des glacis

Le désenclavement de la ville haute a pu être entrepris à partir du XVIII^e siècle, en un temps où l'intérêt militaire de la place forte n'avait plus de justification. Les anciennes portes médiévales ayant été démolies, des rampes de pente et de largeur constantes ont pu être créées (rue de Cognac, rue Gambetta, rampe d'Aguesseau, avenue du Président Wilson avec le rond-point de la Colonne, rue de Montmoreau). D'une certaine façon l'opposition entre ville haute et quartiers bas a été en partie gommée lorsque les glacis ont été livrés au lotissement. De nouvelles rampes, également à pente et largeur constante, ont été percées pour exploiter les terrains des glacis du sud dans le but de lotir les îlots de rangs de maisons en continu. Ces rues, de largeur et gabarit uniformes, ont été tracées en ligne droite autant que la topographie l'a permis. Mais les rues Paul Abadie, Léon Desbrandes, Corderant ont été astreintes à suivre la souplesse des courbes de niveaux. De même des raccordements de rampes ont été traités par de larges courbes qui produisent un effet d'ensemble spectaculaire. Malgré le dévers important, la symétrie de ces rues a été respectée. Un réseau d'escaliers et de chemins piétonniers a été ménagé lors des travaux de soutènements. Ils complètent l'impression homogène qui ressort de ce quartier.



La trame viaire du XIX^e siècle

Le XIX^e siècle a créé des percées établissant des liaisons entre les nouveaux équipements du centre ville : la rue Tison d'Argence, rue à architecture régulière rattache la Cathédrale au nouveau Palais de Justice, dont les rues de contour sont également ordonnancées. Le caractère monumental de la rue du Général de Gaulle, de conception haussmannienne, a été conçu pour rattacher l'Hôtel de Ville aux nouvelles Halles.

C'est à l'est du Champ de Mars que des rues nouvelles de lotissement ont été percées dans la seconde moitié du siècle. Elles répondent à des règles de régularité et d'unité de profil, gabarit et autant que possible à maintenir une architecture constante : maisons R+1 ou R+2 de la rue Monlogis, de la rue des Boissières, de la rue de Lavalette, du boulevard Alsace-Lorraine, du boulevard Thiers et du boulevard de la République.

La trame viaire rurale

D'anciens hameaux agricoles se retrouvent aujourd'hui plus ou moins agglomérés au tissu des lotissements périphériques d'Angoulême : qu'on songe aux anciennes fermes isolées de La Roche-Cantin et de Petit Bois à Saint-Cybard, l'ancien hameau de la rue de Basseau, impasse Bourbonnaise, la rue Fontchaudière, impasse du Curé Vincent Blanleuil, qui se trouvent aujourd'hui en situation anachronique. Il s'agit d'un mode d'organisation des volumes qui n'est pas régi par le règlement urbain, mais dépend de l'usage de cours communes, d'impasses semi privatives, en retrait de la route, et de la nécessité d'accéder aux champs, ou à des puits collectifs. Ces petits noyaux à l'échelle d'un hameau sont une spécificité à préserver. Cette organisation autour de cours communes qui est fréquente dans les faubourgs se retrouve aussi enchâssée dans le tissu dense du centre en plusieurs lieux (rue de Bellevue, rue Armand Blanc).

La trame viaire moderne

La trame viaire moderne ne peut être reconnue aujourd'hui comme présentant un intérêt patrimonial : elle ne se rattache pas de façon heureuse aux trames viaires anciennes citées ci-dessus, et de nombreuses rues de lotissement n'étant pas le support d'un bâti particulièrement qualitatif : urbanisation récente de trame pavillonnaire à Saint-Cybard, Saint-Martin et Basseau, urbanisation récente de trame collective (gare, Grand-Font, Saint-Cybard). Les destructions de la dernière guerre ont provoqué ponctuellement des restructurations de voies selon l'esthétique et les principes hygiénistes de la Reconstruction (place de la gare, rue Jean Lamaud, rue de Saintes). Les voies de rocade entreprises au XX^e siècle ne présentent pas de caractère patrimonial du fait du non achèvement de leurs rives.

c) Les trames parcellaires

L'intérêt patrimonial que présente Angoulême provient également pour partie de la structure de sa trame parcellaire, de la taille et de la géométrie des différents types de découpage foncier bordant les voies correspondant à diverses périodes de génération de la ville. Quatre types de parcellaires constituent le tissu de la ville d'Angoulême. Chronologiquement on y reconnaît les types suivants :

Le parcellaire médiéval

Le parcellaire servant de support au tissu des maisons particulières caractéristique de cette époque est constitué de parcelles en lanière présentant une façade sur rue étroite pour une certaine profondeur. On les trouve notamment avec une grande régularité dans le lotissement des rues des Trois-Notre-Dame, de Genève et de Beaulieu. Ce type de parcelles forme le tissu dense de l'ancien cœur marchand de la Cité (quartier des places du Palet et du Minage). Le Plateau qui s'est formé principalement avec ce type de parcelles comprend aussi des parcelles atypiques, lots de petite taille des quartiers marchands, parcelles carrées d'angle, parcelles traversantes et de nombreuses irrégularités parcellaires dues aux avatars d'une longue histoire (existence de noyaux d'anciens fiefs, maisons religieuses et grandes résidences urbaines, remembrements ultérieurs, remaniements des alignements). Des grandes emprises religieuses remontent également à l'époque médiévale (grands couvents, cathédrale, églises, évêché, Hôtel-Dieu, etc...) et se sont maintenues sur le Plateau jusqu'à nos jours.

Dans les faubourgs, le parcellaire est également d'origine médiévale, avec des parcelles également étroites mais formant de très longues bandes parallèles répétitives (du type *parcelle en lanière*). Cette forme rappelle leur origine rurale, puisqu'elles ont d'abord été un parcellaire de vignes, de jardins et de vergers suburbains avant de servir de trame à l'habitat. Ce type de parcelles forme dans les faubourgs de longs cordons le long des anciennes routes (rue Saint-Ausone, ensemble le mieux conservé, rue du Gond, mais aussi rue Hergé et rue de Périgueux ou cette forme subsiste malgré un bâti récent).

Le parcellaire classique

Les rues de la Cité (quartier de la Cathédrale) qui ont eu les faveurs de la noblesse et de l'Eglise à partir de la Renaissance et de l'époque classique présentent quelques parcelles plus larges et de forme plus carrée que le parcellaire médiéval (maisons canoniales, hôtels particuliers), que ce soit le résultat d'un regroupement de plusieurs parcelles étroites, soit que le foncier présente dès l'origine cette maille large. C'est le support foncier de l'hôtel particulier classique entre cour et jardin, du couvent de la Contre Réforme du XVII^e siècle, ou de certains immeubles. Mais c'est surtout le lotissement systématique de l'ancien Parc du Château (Quartier de la Préfecture) qui a permis l'application d'un parcellaire classique. Constitué de lots réguliers il donne à la construction d'hôtels et d'immeubles ordonnancés un support spacieux, résolument aéré. La grande emprise de la Préfecture et y trouve naturellement sa place.

Le parcellaire du XIX^e siècle

Le Plateau a été considérablement restructuré au XIX^e siècle, notamment les abords du nouvel Hôtel de Ville, la place de New-York, le lotissement régulier de la rue Tison d'Argence, et le tour des remparts. Le pourtour du centre, et principalement les quartiers orientaux, sont le domaine d'une intense activité de lotissement dans la seconde moitié du siècle. Les parcelles présentent une régularité de découpe caractéristique. Dans le quartier des glacis du sud, le parcellaire particulièrement régulier, comme on a pu le signaler à propos de la trame viaire. Il révèle un aménagement concerté. Ailleurs, le lotissement sur des rues nouvellement percées présente des parcelles particulièrement régulières quant à leur profondeur et leur largeur sur la voie publique (boulevard Alsace-Lorraine) ou au contraire s'accommoder des orientations biaisées ou des dimensions plus étroites de parcellaires ruraux préexistants (boulevard de la République, rue Gambetta, rue de Périgueux,...). On peut aussi noter de petites cités ouvrières organisées sur une rue, une impasse (impasse du Sauvaget), ou une cour intérieure (rue de Saintes). Le tissu de l'habitat partage l'espace conquis avec les vastes emprises de casernes et d'usines.

Le parcellaire du XX^e siècle

Les parcellaires du XX^e siècle ne présentent pas de qualité patrimoniale particulière et font exception à côté de l'environnement parcellaire ancien du centre historique. Ils sont au moins de deux types :

- d'une part des petites parcelles régulières des lotissements pavillonnaires des quartiers Saint-Cybard et de l'Houmeau ;
- d'autre part des ensembles remembrés à la suite des bombardements de la guerre (place de la Gare). Une maîtrise foncière a permis à l'Office d'H.L.M. de réaliser à la Grand-Font, à Basseau, de grands ensembles sur de grandes parcelles uniques.

On relève également de grandes parcelles d'équipements sportifs ou industriels en périphérie.



d) La trame bâtie

L'examen de la trame bâtie de la ville permet de comprendre, comme par l'analyse de la trame viaire et de la trame parcellaire, mais en négatif, la survivance jusqu'à nos jours, des compositions urbaines historiques reflétant le processus historique de croissance de la Ville.

L'homogénéité d'implantation du bâti urbain

Les analyses statistiques de la base de données nous précisent les éléments suivants :

Parmi les 3652 éléments de patrimoine recensés, 3191 (soit 87 %) ont leur façade principale à l'alignement sur rue, dont 530 marquent l'angle de deux rues, 257 sont implantés au-delà d'une cour antérieure (7%), 55 adossés sur un mur mitoyen latéral c'est-à-dire perpendiculairement à l'alignement de la rue, 53 en fond de parcelle, 30 isolés au milieu de la parcelle, et 66 bâtiments ont une autre implantation (sur cour commune, accolé au bâtiment principal, etc...).

L'examen du **plan de la trame bâtie** montre bien que l'implantation majeure des constructions à l'alignement des voies du centre-ville concerne tout l'ensemble de la ville haute des quartiers de l'est, de même que le cœur des anciens faubourgs. Elle témoigne d'une continuité dans les règles urbaines, mis à part quelques parcelles sur des rues secondaires de liaison entre les axes principaux. Le retrait d'alignement ne concerne que les secteurs de reconstruction ou de construction de la 2^{ème} moitié du XX^e siècle qui ont leur implantation spécifique (secteurs non patrimoniaux de la gare, de la Grand Font, nord de l'Houmeau et de Saint-Cybard). La périphérie est caractérisée, en dehors des axes des anciens faubourgs, par un mouchetis de points plus ou moins isolés et plus ou moins alignés, caractéristique des tissus pavillonnaires.

Une densité d'occupation bien regroupée

La densité d'occupation est la plus forte dans les quartiers hauts d'Angoulême et dans une moindre mesure dans une partie de l'Houmeau. Le Plateau, le quartier Saint-Martial et le quartier de la Bussatte à l'est, présentent une continuité remarquable de la densité bâtie (bâti continu sur rue et très forte occupation de l'intérieur des îlots). Dans le secteur des Halles et de la rue Hergé l'occupation s'approche de 100 % (c'est l'effet de l'occupation commerciale dans l'hypercentre). Les cœurs d'îlots laissent cependant la place à des cours et jardins intérieurs plus nombreux dans les extrémités ouest (Beaulieu) et sud (quartier de la Préfecture) du Plateau. Le faubourg de l'Houmeau et de Saint-Ausone, le cœur du faubourg de Saint-Cybard présentent également un bâti continu, et une forte densité d'occupation de l'îlot. A l'Houmeau, cette densité de l'îlot a été encore renforcée par la présence de grosses emprises des activités industrielles (qui suivent d'ailleurs tout le cours de la Charente vers l'aval).

Se détachent également du plan, mais à l'inverse, l'isolement associé à l'orthogonalité des implantations de bâtiments dans les grandes emprises militaires, hospitalières et administratives du XIX^e siècle.

L'homogénéité de hauteur du bâti urbain

Le plan des hauteurs compte le nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée. De ce fait des édifices comme la Cathédrale Saint-Pierre et les églises, qui ne sont que de grands rez-de-chaussée, ne ressortent pas sur ce plan à proportion de leur hauteur réelle qui leur permet d'être repérées de loin. De même, certains immeubles de la 2^{ème} moitié du XX^e siècle, qui sont parfois d'une hauteur dépassant largement le vélum chalonnois traditionnel, ne sont pas indiqués sur le plan car ils ne font pas partie du bâti patrimonial.

Sur les 3652 éléments de bâti patrimonial, 149 sont à rez-de-chaussée, 1230 ont une hauteur de 1 étage au-dessus du rez-de-chaussée (33 %), 1638 en ont 2 (45 %), 512 en ont 3, seulement 17 en ont 4 (aucun ne dépasse les 4 niveaux). Une grande majorité des bâtiments patrimoniaux (78 %) ont donc des hauteurs de R+2 et R+1, correspondant aux principaux types de l'immeuble angoumois. Ces chiffres sur le patrimoine sont à rapprocher des données portant sur l'ensemble du bâti où l'on relève que 7 bâtiments non patrimoniaux comptent 5 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée ou davantage, et se placent en rupture avec la moyenne.

Une grande homogénéité de hauteur apparaît sur le plan des étages le long des rues et sur les parcelles à caractère médiéval du Plateau avec une dominante à 1 et 2 étages. On peut y voir l'effet des règlements des 3 siècles passés. Ces anciens vélums de hauteur ont été mis en évidence dans l'étude qu'a réalisée Jean-Louis Taupin en 1975, étude préalable à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, qui contient une analyse de la forme urbaine d'Angoulême et du paysage urbain réalisé à la suite d'un relevé photogrammétrique du site : ce dossier contient des plans figurant des vélums de hauteurs à ne pas dépasser, prescriptions établies dans un souci de protection du site en acropole et des vues depuis la Promenade des Remparts.

La silhouette urbaine



2 – Les altérations du patrimoine urbain

Elles sont heureusement peu nombreuses ; c'est ce qui confèrent à la Ville son charme et son intérêt patrimonial.

Les altérations des trames viaires :

Il s'agit principalement des remaniements de voirie.

En effet, les voies du centre et des faubourgs n'ont subi que peu de transformations profondes (plans d'alignement au XIX^e siècle ou percées nouvelles du XX^e siècle) si ce n'est : le boulevard de Bury, la rue de Bordeaux, la voie de l'Europe et, en ce moment, le Champs-de-Mars.

Par contre, certains aménagements de carrefours ou de places principalement dictés par les préoccupations circulatoires et sécuritaires ne correspondent pas toujours à l'homogénéité architecturale des immeubles qui les bordent. Toutefois ces aménagements ne sont pas irréversibles.

Les altérations des trames parcellaires

Elles sont également légères et essentiellement illustrées par des remembrements fonciers à l'occasion des opérations de construction ou reconstruction de la 2^{ème} moitié du XX^e siècle (Z.A.C...). Ces acquisitions foncières par un même maître d'ouvrage ne doivent pas pour autant faire perdre les traces des parcellaires anciens, sauf s'il s'agit de la construction d'un équipement collectif qui mérite une certaine monumentalité.

Les altérations de la trame bâtie

Reflète des règles d'urbanisme données par le P.O.S. pour la 2^{ème} moitié du XX^e siècle, elles se font remarquer par :

- l'implantation des constructions qui n'est pas toujours conforme au tissu urbain environnant (en retrait de l'alignement quand les constructions anciennes sont alignées, implantation biaisée par rapport aux voies...),
- la hauteur de certains immeubles qui dépassent de loin le plafond d'épannelage des constructions voisines...),
- le volume de taille démesurée par rapport au contexte ancien non justifiée par une volonté de monumentalité.

